



Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 2 au 8 mai 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Retraite / Non salarié agricole	Décret n° 2026-346 du 7 mai 2026 portant diverses dispositions en matière de retraite et d'invalidité des personnes non salariées des professions agricoles Décret n° 2026-347 du 7 mai 2026 portant diverses dispositions en matière de retraite des personnes non salariées des professions agricoles
Retraite / Carrière longue	Décret n° 2026-344 du 7 mai 2026 tirant les conséquences de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026 sur les conditions de départ à la retraite de certains assurés sociaux
Représentativité patronale	Arrêté du 2 avril 2026 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective départementale des sucreries et sucreries-distilleries de La Réunion (IDCC n° 0440)
Représentativité syndicale	Arrêté du 2 avril 2026 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective départementale des sucreries et sucreries-distilleries de La Réunion (IDCC n° 0440)

Formation professionnelle - Apprentissage

Titre professionnel	Arrêté du 14 avril 2026 relatif au titre professionnel de technicien de fabrication de l'industrie de la chimie Arrêté du 14 avril 2026 relatif au titre professionnel de technicien de laboratoire Arrêté du 14 avril 2026 relatif au titre professionnel de conducteur d'appareils de l'industrie et de la chimie
Contrôle de la formation professionnelle	Arrêté du 29 avril 2026 portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle - Mme Sandrine MARTINEZ, épouse TIGNOL

Santé et Sécurité au travail

	RAS
--	-----

Enquêtes – Statistiques

	RAS
--	-----

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

	RAS
--	-----

Budget de l'Etat – Finances

BOP 220, 354	Arrêté du 6 mai 2026 portant ouverture de crédits d'attributions de produits
--------------	--

Concours- Examens

	RAS
--	-----

Nominations

DDETSPP Creuse	Arrêté du 5 mai 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - M. Jean-Baptiste AUROY
DEETS Guadeloupe	Arrêté du 6 mai 2026 portant nomination sur l'emploi de directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe (prolongation de mandat) - M. Ludovic DE GAILLANDE
Contrôle de de formation professionnelle	Arrêté du 30 avril 2026 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 18 janvier 2024 portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle - M. Damien COULBEAUT
Ministre déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage	Arrêté du 30 avril 2026 portant nomination au cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre du travail et des solidarités et du ministre de l'éducation nationale, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage - Mme Laurence LANGA
Comité national pour l'emploi	Arrêté du 28 avril 2026 portant nomination au Comité national pour l'emploi – M. Yanis AUBERT
AFPA	Arrêté du 22 avril 2026 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes (plusieurs nominations)

Circulaires

Revitalisation des territoires	Instruction n° DGEFP/MFNE/2026/50 du 6 mai 2026 relative aux principes directeurs et orientations stratégiques triennales concernant les financements issus des conventions de revitalisation
FIE / IAE	Circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2026/39 du 3 avril 2026 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, contrats initiative emploi, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, entreprises adaptées de travail temporaire, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification)

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail	
Contestation de licenciement / Non cumul des indemnités	L'indemnité pour inobservation de la procédure de licenciement ne se cumule pas avec l'indemnité accordée pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, quelles que soient l'ancienneté du salarié et la taille de l'entreprise, retient la Cour de cassation, dans un arrêt publié du 6 mai 2026. Elle confirme sa jurisprudence ancienne, les dispositions légales n'ayant pas été modifiées sur ce point par la réforme issue des ordonnances de 2017. Cass. soc., 6 mai 2026, n° 25-12. 673 AEF, 7 mai 2026
Préavis conventionnel de démission / Opposabilité	En condamnant le salarié au paiement d'une indemnité de préavis sur le fondement de dispositions conventionnelles, sans vérifier si l'employeur avait respecté ses obligations d'information sur le droit conventionnel applicable dans l'entreprise, le conseil de prud'hommes n'a pas donné de base légale à sa décision. Cass. soc., 9 avr. 2026, no 25-10.995 F-D LSQ – jurisprudence Hebdo, 5 mai 2026
Recevabilité de la preuve illicite ou déloyale	La production en justice par le salarié de documents provenant de l'ordinateur du dirigeant de la société, obtenus en pénétrant dans le système informatique de la société durant sa mise à pied conservatoire, constituait une preuve déloyale et illicite comme portant atteinte à la vie privée du dirigeant. Toutefois, la cour d'appel ayant mis en balance le droit à la preuve et les droits antinomiques en présence, a pu en déduire que le salarié ne pouvait pas atteindre un résultat identique en utilisant d'autres moyens plus respectueux de la vie personnelle du dirigeant, en sorte que les pièces étaient recevables. Cass. soc., 1er avr. 2026, no 24-19.193 F-D LSQ – jurisprudence Hebdo, 5 mai 2026
Statut de lanceur	La Cour de cassation confirme le 18 mars 2026 le statut de lanceur d'alerte d'un

d'alerte	salarié qui a signalé de bonne foi et de manière désintéressée une menace grave pour l'intérêt général, un risque pour l'environnement induit par un projet d'aménagement, dont il avait eu personnellement connaissance. Il indiquait en effet que le diagnostic écologique qu'il avait réalisé en amont du projet mettait en évidence la destruction d'espèces protégées. L'employeur soutenait, en vain, que le salarié avait détourné à des fins personnelles la procédure de l'alerte. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 24-10.993 AEF, 5 mai 2026
Contrat de travail	
Prestataire de service / Requalification du contrat de travail	Lorsqu'un prestataire de services obtient en justice la requalification de son contrat de prestation en contrat de travail, les rappels de salaire consécutifs à la requalification ainsi que, le cas échéant, les indemnités liées à la rupture, sont calculés sur la base du salaire qu'il aurait perçu s'il avait été recruté depuis l'origine dans le cadre d'un CDI. Toutefois, si le salaire fixé par le juge est inférieur au chiffre d'affaires réalisé par le prestataire, la différence reste acquise à ce dernier. C'est ce que précise la Cour de cassation dans un arrêt du 6 mai 2026. Cass. soc., 6 mai 2026, n° 25-10.842 AEF, 6 mai 2026
Relations collectives du travail	
	RAS
Durée du travail	
Accord collectif erroné / Nullité du forfait jours	Lorsque l'employeur recourt au forfait annuel en jours sur la base d'une convention collective de branche ne correspondant pas à l'activité principale de l'entreprise et fixant un nombre de jours de travail supérieur à celui prévu par la convention collective dont l'entreprise relève, le salarié a droit à un rappel de salaire. Cass. soc., 25 mars 2026, n° 24-22.129 Elnet, 4 mai 2026
Santé et sécurité au travail	
	RAS
Discrimination	
Harcèlement moral / Obligation de sécurité	Après avoir écarté l'existence du harcèlement moral allégué et relevé que le salarié n'invoquait comme circonstance au soutien de sa demande au titre d'un manquement de l'employeur à son obligation de sécurité que l'insuffisance de l'enquête diligentée à la suite de ses plaintes pour harcèlement moral, la cour d'appel, qui a constaté que la société avait réagi à la suite de l'alerte don née en diligentant une enquête interne, a pu en déduire l'absence de manquement de l'employeur à son obligation de sécurité. Cass. soc., 1er avr. 2026, no 24-19.994 F-D LSQ – jurisprudence Hebdo, 5 mai 2026
Entreprise en difficulté / Économie	
Surendettement / Appréciation du juge	Les mesures imposées peuvent être subordonnées à l'accomplissement par le débiteur d'actes propres à faciliter ou à garantir le paiement de la dette, y compris la vente d'un bien immobilier. Le caractère réalisable du bien relève de l'appréciation souveraine du juge. Cass. 2e civ., 26 mars. 2026, n° 23-17.670, n°270 F-D Elnet, 5 mai 2026
Réclamation de caution / Conservation de ses droits	Lorsque l'état des créances ne mentionne pas une ordonnance d'admission ultérieure, le délai d'un mois pour former une réclamation n'est pas opposable à la caution qui conserve sa qualité de tiers intéressé pour exercer le recours. Cass. com., 15 avr. 2026, n° 24-22.343, n° 190 B

	Elnet, 5 mai 2026
Licenciement économique / Groupe de reclassement	Pour l'application de l'obligation de reclassement, la notion de groupe désigne, d'une part, le groupe formé par une entreprise appelée entreprise dominante et les entreprises qu'elle contrôle dans les conditions définies à l'article L. 233-1, aux I et II de l'article L. 233-3 et à l'article L. 233-16 du Code de commerce et, d'autre part, parmi les sociétés de ce groupe, celles dont les activités, l'organisation ou le lieu de travail assurent la permutation de tout ou partie du personnel. Cass. soc., 15 avr. 2026, no 24-19.018 FS-B LSQ – jurisprudence Hebdo, 5 mai 2026
Rétablissement personnel / Effacement des dettes	A défaut de contestation, le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraîne l'effacement de toutes les dettes existantes au jour de la décision de la commission, déclarées ou non à la procédure, même si le jugement de condamnation est postérieur. Cass. 2e civ., 26 mars. 2026, n° 23-18.726, n°272 F-B Elnet, 4 mai 2026
Administration / Fonction publique	
Agent contractuel / Contestation de rémunération	Le Conseil d'État retient dans une décision du 6 mai 2026 qu'un agent contractuel peut contester la détermination de sa rémunération en comparaison avec d'autres agents placés dans une situation similaire, en invoquant le principe d'égalité. Il censure une cour administrative d'appel qui avait exclu cette démarche comparative au motif que les textes régissant la rémunération des agents contractuels prévoient les critères - fonctions, qualification, expérience, résultats obtenus - à prendre en compte. Conseil d'État, 6 mai 2026, n° 505835 AEF, 7 mai 2026
Garantie décennale / marché public / Délai de prescription	Les travaux de reprise réalisés par le constructeur à la demande de l'assureur du maître d'ouvrage au titre de l'assurance « dommages-ouvrage » de l'article L. 242-1 du code des assurances ne peuvent être assimilés, par eux-mêmes, à une reconnaissance tacite de responsabilité de la part du constructeur. L'exécution de tels travaux n'interrompt pas le délai de prescription de la garantie décennale des constructeurs. CE 13 avr. 2026, Société Alumin, n° 508218 Dalloz, 6 mai 2026
Marchés publics de travaux / Partage des risques	Le Conseil d'État rappelle que, lorsqu'un entrepreneur est chargé de la construction d'un ouvrage, la perte résultant de ce que l'ouvrage vient à être détruit ou endommagé par suite d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit est, en l'absence de stipulations contractuelles contraires, à la charge de l'entrepreneur si la destruction ou les dommages se produisent avant la réception de l'ouvrage. CE 3 avr. 2026, Commune de Montfermeil, n° 509823 Dalloz, 6 mai 2026
Téléservice / Accès aux usagers	Le Conseil d'État, saisi par plusieurs associations d'aide aux migrants, enjoint le 5 mai 2026 à l'État de prendre un certain nombre de mesures permettant d'assurer l'accès normal des usagers au téléservice de l'Anef (Administration numérique pour les étrangers en France). Les hauts magistrats rappellent à cette occasion que le gestionnaire d'un service public doit veiller à garantir le droit d'accès, dans des conditions normales, des usagers au service, en corrigeant notamment les dysfonctionnements qui sont de nature à limiter ce droit de façon anormale. Conseil d'État, 5 mai 2026, n° 502860 AEF, 6 mai 2026

[Retour sommaire](#)

Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.

Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)